



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/34  
2 novembre 2016

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Soixante-dix-septième réunion  
Montréal, 28 novembre- 2 décembre 2016

**PROPOSITION DE PROJET: ANGOLA**

Le présent document comprend des observations et recommandations du Secrétariat sur la proposition de projet ci-après:

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination du HCFC (phase I, quatrième tranche)

PNUD

**FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS**

**Angola**

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION APPROUVÉE	MESURE DE COINTRÔLE
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (Phase I)	PNUD (principale)	65°	10% d'ici à 2015

<b>(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)</b>	Année : 2015	13,8 (tonnes PAO)
--	--------------	-------------------

<b>(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)</b>								<b>Année : 2015</b>	
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale par secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-123									
HCFC-124									
HCFC-141b									
HCFC-142b									
HCFC-22					13,78				13,78

<b>(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)</b>			
Référence 2009 - 2010 :	15,95	Point de départ des réductions globales durables :	15,95
<b>CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)</b>			
Déjà approuvée :	1,59	Restante :	14,36

<b>(V) PLAN D'ACTIVITÉS</b>		2016	2017	2018	Total
PNUD	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,18	0	0	0,18
	Financement (\$US)	21 316	0	0	21 316

<b>(VI) DONNÉES DU PROJET</b>			2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			n/d	n/d	15,95	15,95	14,36	14,36	n/d
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			n/d	n/d	15,95	15,95	14,36	14,36	n/d
Financement convenu (\$US)	PNUD	Coûts du projet	86 222	39 111	0	0	31 111	19 556	176 000
		Coûts d'appui	7 760	3 520	0	0	2 800	1 760	15 840
Fonds approuvés par le Comité exécutif (\$US)	PNUD	Coûts du projet	86 222	39 111	0	0	31 111	0	156 444
		Coûts d'appui	7 760	3 520	0	0	2 800	0	14 080
Total des fonds demandés pour approbation à cette réunion (\$US)	PNUD	Coûts du projet	0	0	0	0	0	<b>19 556</b>	<b>19 556</b>
		Coûts d'appui	0	0	0	0	0	<b>1 760</b>	<b>1 760</b>

<b>Recommandation du Secrétariat</b>	Approbation générale
--------------------------------------	----------------------

## DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du Gouvernement de l'Angola, le PNUD, à titre d'agence d'exécution principale désignée, a présenté à la 77<sup>e</sup> réunion une demande de financement pour la quatrième et dernière troisième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), d'un montant de 19 556 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 1 760 \$US. La demande<sup>1</sup> comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche et le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2016 à 2017.

### Rapport sur la consommation de HCFC

#### *Consommation de HCFC*

2. Le Gouvernement de l'Angola a déclaré une consommation de 13,79 tonnes PAO de HCFC en 2015. La consommation de HCFC 2011-2015 est présentée au tableau 1.

**Tableau 1. Consommation de HCFC en Angola (données de l'article 7 pour 2011-2015)**

HCFC-22	2011	2012	2013	2014	2015	Référence
Tonnes métriques (tm)	210,00	120,00	280,52	240,20	250,66	290,0
Tonnes PAO	11,55	6,60	15,43	13,21	13,78	15,95

3. La consommation de HCFC a légèrement augmenté en 2015 en raison de la croissance continue de la demande d'équipements de réfrigération et de climatisation ; cependant, elle était déjà inférieure de 10,34 tm (0,57 tonnes PAO) au niveau de consommation autorisé pour cette même année.

#### *Rapport sur la mise en œuvre du programme de pays*

4. Le Gouvernement de l'Angola a déclaré des données relatives au secteur de la consommation de HCFC dans le rapport de 2015 sur la mise en œuvre du programme de pays, qui correspondent aux données déclarées en vertu de l'article 7.

### Rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche du PGEH

#### *Cadre juridique*

5. Le système d'autorisation et de quotas de HCFC a été appliqué de manière continue par le ministère de l'Environnement en collaboration avec d'autres parties prenantes afin de garantir la conformité avec le Protocole de Montréal.

#### *Secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération*

6. Les activités ci-après ont été mises en œuvre :

- (a) Le Gouvernement a mis en place des tarifs différenciés pour créer des mesures d'incitation en vue de l'introduction de frigorigènes à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRG) ;

<sup>1</sup> Conformément à la lettre en date du 28 septembre 2016 du ministère de l'Environnement au PNUD.

- (b) Des outils et équipements ont été achetés à l'intention des techniciens afin de permettre de bonnes pratiques en matière d'entretien dans le cadre de la récupération et réutilisation des frigorigènes. La distribution des équipements et la formation relative à leur utilisation auront lieu au cours de la quatrième tranche ; et
- (c) Du matériel de sensibilisation a été élaboré en portugais et distribué aux techniciens.

*Unité de mise en œuvre et de surveillance du projet*

7. Il a été procédé au suivi du projet et à la coordination des activités pour garantir la mise en œuvre effective et efficace du PGEH.

Niveau de décaissement des fonds

8. En septembre 2016, sur les 156 444 \$US approuvé jusqu'alors, 137 354 \$US avaient été décaissés. Le solde de 19 090 \$US sera décaissé au dernier trimestre de 2016 (Tableau 2).

**Tableau 2. Rapport financier de la phase I du PGEH pour l'Angola (\$US )**

Agence	Première tranche		Deuxième tranche		Troisième tranche		Total approuvé	
	Approuvée	Décaissée	Approuvée	Décaissée	Approuvée	Décaissée	Approuvé	Décaissé
PNUD	86,222	86,222	39,111	34,751	31,111	16,381	156,444	137,354
<b>Taux de décaissement (%)</b>	<b>100</b>		<b>89</b>		<b>53</b>		<b>88</b>	

Plan de mise en œuvre pour la quatrième tranche du PGEH

9. Les activités ci-après seront mises en œuvre :
- (a) Lancement du système d'autorisation et de quotas en ligne pour les importations/exportations de HCFC en vue de renforcer la capacité nationale de surveillance de SAO (3 000 \$US) ;
  - (b) Formation de 80 techniciens aux bonnes pratiques et à la récupération, à la réutilisation et au recyclage des frigorigènes et à l'entretien avec des frigorigènes de substitution (par exemple, hydrocarbures (HC) et HFO); élaboration d'un module de formation pour les utilisateurs finaux ; distribution des équipements achetés auparavant et formation à leur utilisation ; (10 000\$US) ;
  - (c) Élaboration et distribution du matériel de sensibilisation en vue de fournir des renseignements sur les solutions de substitution des HCFC , les bonnes pratiques et la manutention sans danger des frigorigènes inflammables (5 556 \$US) ; et
  - (d) Coordination, suivi et présentation de comptes rendus concernant le projet (1 000 \$US).

## OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

### OBSERVATIONS

#### Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

##### *Cadre juridique*

10. Le Gouvernement de l'Angola a déjà émis les quotas d'importation de HCFC pour 2016 conformément aux objectifs de contrôle définis dans le Protocole de Montréal. En 2017, ces quotas demeureront identiques à ceux de 2016.

##### *Secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération*

11. En ce qui concerne l'augmentation de la consommation de HCFC en 2015, le PNUD a expliqué que les importations d'équipements à base de HCFC étaient autorisées mais que les quotas d'importation n'étaient pas appliqués. Le Gouvernement envisage le contrôle des importations d'équipements à base de HCFC dans un avenir proche.

12. En réponse à une question émanant du Secrétariat, le PNUD a confirmé que les pratiques de substitution ou de conversion utilisant des frigorigènes inflammables ne sont pas à l'étude à ce stade en Angola. Une formation relative à l'entretien de l'équipement utilisant des frigorigènes inflammables (HC et HFO et de l'équipement visant à la protection du personnel, ainsi que de l'équipement destiné à détecter des gaz inflammables, sera dispensée aux techniciens afin de garantir une transition sans danger à ces technologies ; de plus, des équipements nouveaux concernant les frigorigènes à base de HC pourraient être importés dans le pays.

#### Conclusion

13. La consommation de HCFC en Angola a été en deçà des objectifs de contrôle fixés dans l'Accord pour 2015 et les quotas d'importation ont été émis pour 2016 et 2017. L'Angola a intégré les questions se rapportant aux SAO dans la formation des douaniers, et le programme est régulièrement réexaminé de façon à incorporer les nouvelles prescriptions dans le manuel de formation ; le lancement du système en ligne d'autorisations et de quotas renforcera la capacité nationale de surveillance des SAO. Les centres de formation mis en place fourniront un appui continu aux techniciens aux fins de la durabilité. Le taux de décaissement a atteint 88 pour cent du financement global. Les progrès accomplis sur le plan de la mise en œuvre et des activités comprises dans le plan proposé permettront au pays de satisfaire aux objectifs du Protocole de Montréal. Toutes les activités prévues pour la phase I du PGEH seront opérationnelles et achevées d'ici à la fin de 2017, et un rapport sur l'achèvement du projet sera soumis en 2018. La phase II du PGEH sera soumise en 2017.

### RECOMMANDATION

14. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif :
- (a) Prenne note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche de la phase I du Plan de gestion de l'élimination du HCFC (HPGEH) pour l'Angola; et
  - (b) Demande au Gouvernement de l'Angola et au PNUD de soumettre le rapport d'achèvement de projet à la deuxième réunion du Comité exécutif prévue pour 2018.

15. Le Secrétariat du Fonds recommande en outre l'approbation sans réserves de la quatrième tranche de la phase I du PGEH pour l'Angola, et le plan correspondant pour la mise en œuvre de la tranche 2016-2017, à hauteur du financement indiqué au tableau ci-après, étant entendu que si l'Angola décidait de procéder aux conversions à des frigorigènes inflammables et toxiques des équipements de réfrigération et de climatisation initialement conçus pour des substances non inflammables, ainsi qu'à l'entretien de ces équipements, il assumerait ce faisant tous les risques et responsabilités connexes et seulement conformément aux normes et protocoles pertinents :

	<b>Titre du projet</b>	<b>Financement du projet (\$US )</b>	<b>Coût d'appui (\$US )</b>	<b>Agence d'exécution</b>
a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, quatrième tranche)	19 556	1 760	PNUD